

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Batterie lithium-ion rechargeable
Autre identification : Tension nominale : 3,7V
Entreprise : Clore Automotive
Adresse : 8735 Rosehill Rd., Suite 220, Lenexa, KS 66215
Courriel : sales@cloreautomotive.com
Téléphone : 913.310.1050
Contact d'urgence : CHEMTEL – 888.255.3924; +1.813.248.0573
Modèle(s) : Light-N-Carry LNC1241, LNC1341, LNC1541, LNC1841, LNCMINI, LNC2150, LNC2251, LNC2551

Remarque : *Cet objet (batterie lithium-ion scellée et contenue dans un appareil) est considéré comme un article conformément à la définition 29 CFR 1910.1200 (Norme de communication des dangers de l'OSHA - Hazard Communication Standard). Les informations contenues dans cette FDS sont fournies à la demande du client et à titre informatif seulement.*

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**Risques de préparation et classification**

Dans des conditions normales d'utilisation, les composants internes ne présentent AUCUN risque pour la santé. Les informations suivantes concernent l'exposition des composants internes et de l'électrolyte de batterie pouvant se produire lors de la production des batteries ou des cassures des conteneurs en raison de déformations par pression extrême, exposition à des températures élevées, surcharges, court-circuits ou démontage.

Principale(s) voie(s) d'exposition

Ces produits chimiques sont contenus dans des caissons en acier inoxydable scellés ou dans des emballages scellés en aluminium. Des risques d'exposition se produisent seulement dès lors que l'élément est sujet à des abus mécaniques, thermiques ou électriques au point de compromettre son étanchéité. Si cela se produit, l'exposition à la solution électrolyte contenue à l'intérieur peut se produire par inhalation, ingestion, contact oculaire ou cutané.

Effets potentiels sur la santé :

AIGUS (court terme) : Voir partie 8 sur le contrôle des expositions. En cas de rupture de cette batterie, la solution électrolyte contenue à l'intérieur de la batterie est corrosive et source de brûlures.

Inhalation : La batterie ne laisse s'échapper aucun gaz sauf si endommagée. Une batterie endommagée émettra un peu de gaz pouvant stimuler les voies respiratoires ou causer une anaphylaxie, dans des conditions extrêmes.

Ingestion : L'ingestion de la batterie endommagera le tube digestif et causera des brûlures chimiques au niveau de l'estomac; et dans des conditions extrêmes, causera des dégâts permanents.

Contact cutané : Dans des conditions normales, un contact entre la batterie et la peau ne causera aucun dégât. Un contact avec une batterie endommagée peut causer des allergies cutanées ou des brûlures chimiques.

Contact oculaire : Dans des conditions normales, un contact entre la batterie et les yeux ne causera aucun dégât. Cependant, la gaz émis par la batterie endommagée peut être nocif pour les yeux.

CHRONIQUES (long terme) : Voir la partie 11 pour davantage de données toxicologiques.

Problèmes de santé aggravés par l'exposition

Aucune information disponible

Signalé comme cancérigène

Aucune information disponible

Éléments de l'étiquette GHS, y compris les mises en garde :



GHS02



GHS05



GHS06

Mot de signalement : Avertissement

Mention(s) de danger :

H242: La chaleur peut provoquer des incendies;

H311: Toxique en cas de contact avec la peau;

H314: Provoque des brûlures cutanées et dégâts oculaires importants;

H302: Nocif si avalé;

H332: Nocif si inhalé;

Prévention :

P264: Bien laver après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

P280: Porter des gants de protection / vêtements de protection / protections oculaires / protection faciales.

P261: Éviter de respirer la poussière / fumée / gaz / gouttes / vapeurs / vaporisations.

P271: Utiliser seulement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

Intervention :

P312: Appeler un centre antipoison ou un docteur/médecin si vous vous sentez mal.

P302+P350 - SI SUR LA PEAU : Laver délicatement avec beaucoup d'eau et de savon.

P301+P330+P331 - SI AVALÉ : Se rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant, si cela est facile à faire. Continuer à rincer.

P304+P340 - SI INHALÉ : Déplacer la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle respire confortablement.

Élimination :

P501: Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/nationales.

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Non-applicable

PARTIE 3 : INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% de concentration
Oxyde de cobalt lithium manganèse nickel	182442-95-1	40-45
Poudre de graphite	7782-42-5	28-35
Hexafluorophosphate de lithium	21324-40-3	12-15
Polypropylène	9003-07-0	1-5
Aluminium	7429-90-5	2-10
Cuivre	7440-50-8	5-10

PARTIE 4 : PREMIERS SOINS**Description des premiers soins**

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle respire confortablement. Obtenir un avis médical si vous vous sentez mal.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et rincer la peau avec beaucoup d'eau. Obtenir un avis médical si vous vous sentez mal.

Contact oculaire : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant, si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Obtenir un avis médical si vous vous sentez mal.

Ingestion : Faire boire à la victime au moins de verres d'eau (0,2 / 0,4L) et NE PAS faire vomir. Obtenir une aide médicale.

Effets/symptômes les plus important, aigus et différés

Les contacts avec les composants internes peuvent causer une sensibilisation allergique cutanée (éruption cutanée) et des irritations des yeux, du nez, de la peau, de la gorge et du système respiratoire. Le cobalt et les composés de cobalt sont soupçonnés d'être cancérigènes pour l'homme.

Aide médicale immédiate et traitement spécial

Aucune information disponible.

PARTIE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**Moyen d'extinction :**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de la mousse, poudre sèche ou sable sec, CO₂, selon le cas.

Moyen d'extinction inapproprié : Aucune information disponible.

Dangers particuliers émanant du produit chimique :

Sous l'effet du feu, les batteries peuvent éclater et libérer des produits de décomposition dangereux. Cela peut entraîner la libération de matériaux inflammables ou corrosifs. Produits de combustion dangereux : CO, CO₂, oxydes de métal, fumées irritantes.

Équipements de protection particuliers et précautions pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter des équipements de protection anti-feu ainsi que des appareils respiratoires appropriés. Le personnel doit être équipé d'un masque filtrant (masque complet) ou d'un appareil respiratoire isolant. Le personnel doit porter des vêtements de protection contre le feu et les gaz toxiques. Éteindre l'incendie à contrevent du feu. Déplacer dès que possible le conteneur dans un espace ouvert. Pulvériser de l'eau sur les conteneurs exposés à l'incendie pour les refroidir jusqu'à ce que le feu soit éteint.

PARTIE 6 : MESURES EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Si des matériaux de la batterie lithium-ion sont libérés, faire se retirer le personnel de la zone jusqu'à la dissipation des fumées. Ventiler au maximum pour éliminer les gaz dangereux. L'intervention privilégiée consiste à quitter la zone et à éliminer le conteneur une fois les batteries refroidies et les vapeurs dissipées. Ventiler au maximum. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux et ne pas inhaler les vapeurs.

Précautions environnementales :

Empêcher le matériau de contaminer les sols et de pénétrer dans les égouts ou les voies navigables.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Si le boîtier de batterie est démonté, de petites quantités d'électrolyte peuvent fuir. Collecter tous les matériaux rejetés dans un conteneur à doublure en plastique. Éliminer selon les règles et lois locales. Éviter de laisser les substances contaminer les sols et l'eau.

PARTIE 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manipulation :

Suivre en permanence les avertissements sur la batterie, l'appareil et le manuel d'utilisation de l'appareil. La batterie ne doit pas être ouverte, détruite ou incinérée. Conserver les batteries et les appareils à l'écart des enfants. Ne pas ingérer les batteries. Ne pas jeter les batteries dans l'eau. Ne pas mettre les batteries au feu. Éviter les décharges profondes. Ne pas court-circuiter les batteries. Respecter les courants et durées de charge recommandés.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités :

Si la batterie lithium-ion est sujette à un entreposage pendant une longue période supérieure à 3 mois, il est recommandé de la recharger périodiquement. Entreposer la batterie dans un endroit frais et sec - la température idéale d'entreposage est de 20°C. Ne pas entreposer les batteries lithium-ion aléatoirement dans une boîte ou un tiroir afin d'éviter les risques de court-circuit (entre elles ou à cause d'autres objets métalliques).

PARTIE 8 : CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles techniques

Utiliser une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour contrôler les sources de poussière, brume, fumées et vapeurs. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Entreposer dans un endroit frais et sec.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Pas nécessaire dans des conditions normales.

Protection cutanée et corporelle : Pas nécessaire dans des conditions normales. Porter des vêtements de protection pour faire démarrer un véhicule. Porter des gants en néoprène ou nitrile pour manipuler une batterie ouverte ou sujette à des fuites.

Protection des mains : Pas nécessaire dans des conditions normales. Porter des gants en néoprène ou en caoutchouc naturel pour manipuler une batterie ouverte ou sujette à des fuites.

Protection oculaire : Pas nécessaire dans des conditions normales. Porter des lunettes de protection pour manipuler une batterie ouverte ou sujette à des fuites.

Autres équipements de protection

Une douche de sécurité et une fontaine oculaire doivent être immédiatement disponibles dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES / CHIMIQUES

(a) Apparence	Bleu, solide
(b) Odeur	Inodore.
(c) Seuil de détection olfactive	Non disponible.
(d) pH	Non disponible.
(e) Point de fusion / Point de congélation	Non disponible.
(f) Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non disponible.
(g) Point d'éclair	Non disponible.
(h) Taux d'évaporation	Non disponible.
(i) Inflammabilité	Non disponible.
(j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible.
(k) Pression de vapeur	Non disponible.
(l) Densité de vapeur	Non disponible.
(m) Densité relative	Non disponible.
(n) Solubilité	Insoluble dans l'eau.
(o) Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible.
(p) Température d'auto-inflammation	Non disponible.
(q) Température de décomposition	Non disponible.
(r) Viscosité	Non disponible.

PARTIE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manipulation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Risque de rupture si chauffé à plus de 70°C. En raison de la conception particulière, une rupture implique une libération continue de pression sans allumage.

Conditions à éviter : Éviter les chocs. Conserver à l'écart des flammes nues et des températures élevées.

Matériaux incompatibles : Oxydant puissant, acide fort, eau.

Produits de décomposition dangereux : Peut générer des fumées toxiques en cas d'incendie et les électrodes peuvent former des oxydes de carbone et de nickel cancérigènes.

PARTIE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation : L'inhalation intensive des vapeurs ou fumées libérées par la chaleur peut causer des difficultés respiratoires.

Ingestion : L'ingestion du contenu des batteries peut causer des brûlures/dégâts au niveau de la bouche, de la gorge et des intestins.

Contact cutané : Les contacts avec l'électrolyte de batterie peuvent provoquer des brûlures et des irritations cutanées.

Contact oculaire : Les contacts avec l'électrolyte de batterie peuvent provoquer des brûlures. Dégâts oculaires possibles. Dans des conditions normales (lors de la charge et de la décharge), la libération d'ingrédients ne se produit pas.

Si une libération accidentelle se produit, voir les renseignements dans les Parties 2 et 4. L'ingestion d'une batterie peut être nocive. Appeler le centre antipoison local pour un avis et effectuer un suivi.

Informations sur les caractéristiques toxicologiques

Toxicité aiguë (aucune exposition dans des conditions normales d'utilisation, de transport ou d'entreposage) :

Niveaux DL/CL50 pertinents pour la classification :

7782-42-5 graphite

Oral | DL50 | > 10000mg/kg (rat)

Irritation/corrosion cutanée : Irritant pour la peau et les membranes muqueuses.

Irritations/dégâts oculaires importants : Effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire : Sensibilisation possible par contact cutané.

Catégories de cancérigènes (aucune exposition dans des conditions normales d'utilisation, de transport ou d'entreposage) :

Oxyde de cobalt lithium manganèse nickel

ACGIH – A3 (cancérogène pour les animaux)

CIRC (IARC) (Centre international de recherche sur le cancer) – Groupe 2B (potentiellement cancérigène pour l'homme)

NTP (Programme national de toxicologie) – Considéré comme étant cancérigène pour l'homme.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration - Administration chargée de la santé et de la sécurité au travail) – X-présent.

PARTIE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Classe 1 de danger pour l'eau (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau.

Persistence et dégradabilité : Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune information disponible.

Autres effets nocifs : Aucune information disponible.

PARTIE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination :

Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers - respect des lois et réglementations locales, régionales et nationales applicables. Respecter toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les réglementations régionales ou nationales. Recommandation pour l'élimination du produit : Décharger complètement la batterie avant son recyclage / élimination. Recommandation pour l'élimination de l'emballage : Faire attention, les batteries éliminées peuvent causer des incendies : couvrir les bornes avec du ruban pour les isoler. Ne pas démonter la batterie. Les substances utilisées dans les batteries peuvent avoir des effets sur l'environnement et la santé humaine si elles ne sont pas éliminées correctement. Éliminer les batteries selon les réglementations et les trier pour faciliter leur traitement et leur recyclage.

PARTIE 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Conformément à la CONSIGNE D'EMBALLAGE 965 ~ 970 de l'IATA DGR 57^{ème} Edition pour le transport, disposition particulière 188 de l'IMDG (inc Amdt 35-10), les batteries doivent être bien emballées et protégées contre tout court-circuit. Vérifier que l'emballage du produit est bien sécurisé et non-compromis avant le transport. S'assurer qu'il n'y a aucun signe de dégât, de tension ou de cassure. Ne pas associer à une livraison comprenant des oxydants ou des produits alimentaires. Éviter les expositions à la pluie et aux températures élevées pendant le transport. Lors des escales, le véhicule doit rester à l'écart du feu et des sources de chaleur. Lorsque le transport s'effectue par mer, les produits doivent être isolés de la salle des moteurs ainsi que des sources d'alimentation et d'incendie. En vertu des clauses sur le transport routier, le chauffeur doit conduire conformément à l'itinéraire réglementé, éviter les escales dans les zones résidentielles et les zones à forte concentration.

Numéro ONU (UN) : 3480

Désignation officielle de transport ONU (UN) : BATTERIES LITHIUM-ION CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT

Classe(s) de risque de transport : 9

Groupe d'emballage (si applicable) : II

Polluant marin (Oui/Non) : Non

Transport en vrac (conformément à l'annexe II du MARPOL 73/78 et du Code IBC) : Non-applicable.

Précautions particulières : Aucune information disponible.

Conformément aux consignes d'emballage IATA 967 Partie II; selon la puissance en watt-heures de l'appareil, celui-ci peut être livré sans la déclaration des matières dangereuses du transporteur, conformément aux consignes particulières énumérées dans les réglementations. Voir les consignes de transport du Light-N-Carry pour davantage de renseignements.

PARTIE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SARA313 : Partie 313 du Titre III Du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produit(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de signalement de la Loi et Titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372.

Nom chimique	N° CAS	Poids (%)	SARA313 Valeurs limites (%)
Oxyde cobalt lithium manganèse nickel	182442-95-1	40-45	0.1
Cuivre	7440-50-8	5-10	1.0
Aluminium	7429-90-5	2-10	1.0
Danger aigu pour la santé –		Non	
Danger chronique pour la santé –		Non	
Risque d'incendie –		Non	
Risque de libération soudaine de la pression –		Non	
Risque de réaction –		Non	

Clean Water Act (CWA - Loi sur la protection de l'eau). Dans des conditions normales d'utilisation, les composants internes ne présentent AUCUN risque de pollution. En cas de rupture ou de dégâts, la batterie lithium-ion contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés par le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) : Le cuivre et l'oxyde de cobalt lithium manganèse nickel sont des polluants toxiques CWA et des polluants prioritaires CWA.

Norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Dangereux : Non-dangereux : X

Réglementations internationales - Canada. Classe de danger WHMIS : Non contrôlé.

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations sur la préparation et la révision

Date de la précédente révision : Non-applicable. Date de cette révision : 2018-02-01

Résumé de la révision : Il s'agit de la FDS originale.

Abréviations et acronymes

TSCA : Toxic Substances Control Act

DSL : Domestic Substances List (*Liste des substances domestiques*)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (*Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes*)

ENCS : Japanese Existing and New Chemical Substances (Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes au Japon)

ECL : Existing Chemicals List (Liste des substances chimiques existantes), inventaire de Corée

IECSC : Inventaire Chinois des Substances Chimiques Existantes.

Avis de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité se base sur les informations et sources disponibles au moment de la préparation ou de la révision. Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues auprès de sources supposées fiables mais sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle direct. Nous ne faisons aucune garantie de commercialisation ou d'adaptation à des fins particulières ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, quant à de telles informations et nous n'assumons aucune responsabilité liée à son utilisation. C'est pour cela et pour d'autres raisons que nous n'assumons aucune responsabilité et que nous déclinons formellement toute responsabilité pour les pertes, dégâts et dépenses liés directement ou indirectement à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Chaque utilisateur a pour obligation de déterminer la convenance du produit et de respecter les exigences de toutes les lois applicables sur l'utilisation et l'élimination de ce produit. Si vous avez des questions sur nos produits ou sur le contenu de cette FDS, veuillez contacter Clore Automotive.